



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

DOM : politique sociale

Question écrite n° 57467

## Texte de la question

Selon certaines informations, 18 p 100 de la population active locale bénéficieraient du RMI dans les départements d'outre-mer. M Georges Mesmin demande à M le ministre des affaires sociales et de l'intégration si ce chiffre est exact et s'il est possible d'en obtenir la ventilation par département.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'ensemble des quatre départements d'outre-mer comptait, en décembre 1991, 93 900 allocataires dont 24 900 couples (26,5 p 100). Les familles allocataires du RMI comprenaient 135 000 enfants. Il y avait donc au total 253 800 personnes couvertes représentant 17,4 p 100 des 1 459 000 habitants (nombre d'habitants au recensement de 1990). Le ratio entre les personnes couvertes par le RMI et le nombre d'habitants ressort à 16,2 p 100 à la Guadeloupe, 13,6 p 100 à la Martinique, 9,9 p 100 en Guyane et 21,9 p 100 à la Réunion. Pour déterminer la part de la population active qui bénéficie du RMI, il est nécessaire de connaître précisément, les nombres d'allocataires du RMI, de conjoints d'allocataires et d'enfants d'allocataires qui ressortent de cette population active, informations non disponibles pour les quatre DOM. Les différences dans ce domaine entre les quatre DOM sont vraisemblablement de même sens et de même ordre de grandeur que pour le ratio du nombre de personnes couvertes rapporté à la population.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mesmin Georges](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57467

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1992, page 2076